

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Patricia CÉCINAS procuration à Jean VIANDON, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 13-07122023 :

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT DU SERVICE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS VERTS ET FIXATION DU TARIF

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que depuis de nombreuses années, les agents des services techniques de la collectivité assurent un service de ramassage gratuit des déchets verts au domicile des personnes qui n'ont pas la possibilité matérielle de les transporter à la déchetterie la plus proche.

Au vu du nombre de demandes et du volume des déchets verts (certains administrés faisant appel à ce service à la place d'une entreprise), il a été décidé en commission administrative et financière du 12 octobre 2023 de supprimer la gratuité de ce service et de régler son fonctionnement.

Michelle SAINTOUT, Maire, soumet au vote du Conseil Municipal, le tarif proposé par la commission administrative et financière, à savoir 50,00 € incompressible pour une intervention limitée à 1 heure maximum pour le ramassage des déchets verts ainsi que le règlement validé lors de la séance du 12 octobre 2023.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **FIXE** la durée de l'intervention pour le ramassage des déchets verts à 1 heure maximum ;
- **FIXE** le tarif de l'intervention pour le ramassage des déchets verts à 50 € incompressible ;
- **ADOpte** le règlement du service d'enlèvement des déchets verts ci-annexé.

Votants : 18 (15 + 3 procurations)		Votes exprimés : 18
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.